

# Les Attaques

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Délibération n°2025-032

Envoyé en préfecture le 20/11/2025  
Reçu en préfecture le 28/11/2025  
Publié le  
ID : 062-216200436-20251113-D2025\_32-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le treize novembre à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

**Date de convocation :** 06/11/2025   **Membres en exercices :** 19   - **Présents :** 13 - **Nombre de suffrages :** 17

**Présents :** Mme ANSEL Catherine, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIVIER Chantal, M. HONVAULT Stéphane, Mme KRASINSKI Eliane, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, Mme MERCIER Martine, M. PEENAERT Antoine,

**Excusés :** Mme BAUDART Aurélie, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, M. MERCIER Éric, Mme SEYS Véronique, Mme VAMPLUS Vanessa, M. VASSEUR Jean-Paul.

**Procurations :** Mme BAUDART Aurélie a donné pouvoir à M. CRUSSARD, M. MERCIER à M. LEFEBVRE, Mme VAMPLUS à Mme KRASINSKI, M. VASSEUR à Mme CORDIER.

A été nommée **secrétaire de séance** : Martine MERCIER

### Objet : Assurance statutaire – Avenant au contrat groupe du Centre de Gestion

Rapporteur : Madame le Maire

Le conseil a adhéré au contrat groupe du Centre de Gestion au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour souscrire à une assurance statutaire, qui permet d'être remboursé d'une partie des salaires des agents en arrêt maladie. La forte augmentation des arrêts maladie à l'échelle du département oblige à une renégociation contractuelle des taux de cotisation.

Le conseil d'administration du CDG a validé les nouveaux taux, et nous devons nous positionner sur la couverture souhaitée.

Pour maintenir le même montant de cotisation que nous payons chaque année, il est proposé d'augmenter notre franchise avant prise en charge :

GARANTIES	TAUX 2024	TAUX 2026 PROPOSES	
		Même garanties : franchise 0J AT et 10J MO	Proposition : Franchise 15J AT et MO
Décès	0.28%	0.28%	0.28%

Accident de travail (sans franchise)	1.94%	2.70%	
Accident de travail (avec franchise 15 jours)			1.60%
Longue maladie / Longue durée	2.39%	3.11%	3.11%
Maternité / Paternité / Adoption	0.54%	0.54%	0.54%
Maladie ordinaire (franchise à 10 jours)	3.16%	3.95%	
Maladie ordinaire (franchise à 15 jours)			3.15%
<b>TOTAL</b>	<b>8.31%</b>	<b>10.58%</b>	<b>8.68%</b>
<b>Coût annuel estimé</b>	<b>29 500.50 €</b>	<b>37 559.00 €</b>	<b>30 814.00 €</b>

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **D'approuver les taux et prestations négociés par le CDG**
- **De continuer d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2027 (sauf dénonciation par l'une des parties dans les délais contractuels) dans les conditions suivantes :**

GARANTIES	TAUX
Décès	0.28%
Accident de travail (avec franchise 15 jours)	1.60%
Longue maladie / Longue durée	3.11%
Maternité / Paternité / Adoption	0.54%
Maladie ordinaire (franchise à 15 jours)	3.15%
<b>TOTAL</b>	<b>8.68%</b>

- **De prendre acte que la collectivité versera une participation financière pour couvrir les frais exposés par le CDG au titre du présent marché à hauteur de 1% de la prime d'assurance**
- **De prendre acte que la collectivité adhère obligatoirement à une convention de suivi pour garantir la bonne exécution du marché, à hauteur de 240€ TTC par an**
- **D'autoriser le Maire à signer le bon de commande dans le cadre du contrat groupe.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Nadine DENIELE-VAMPOUILLE